Image not found or type unknown

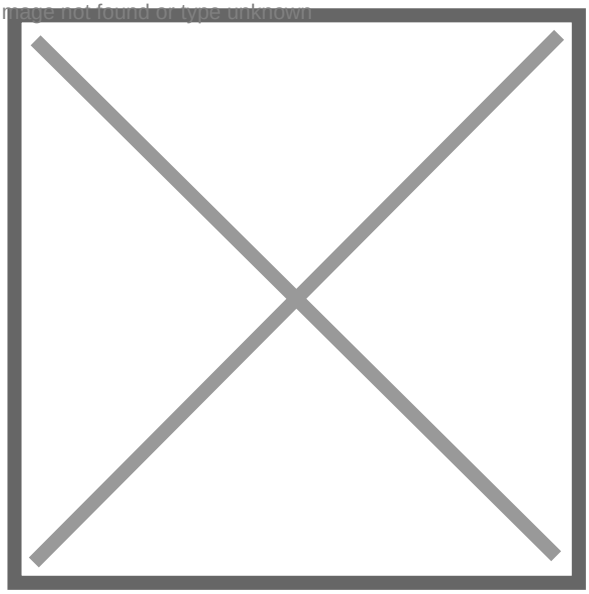

Problème avec une installation de poele à bois déffectueuse

Par **Darkn**, le **11/02/2012** à **20:17**

Bonjour,
Voila 2 jours, j'ai eu une intervention des pompiers à 23h00 suite à un enfumage de la maison résultant d'un problème avec le tuyau du poêle à bois qui m'a été installé par un prestataire de service d'une grande enseigne de vente de matériaux de bricolage. Sur mon tuyau de poêle (qui est apparent) est installé une pièce qu'on appelle un Zoom, elle permet d'ajuster le tuyau à la bonne dimension. Cette pièce s'est rétracté de 15cm, ce qui a laissé une ouverture entre le tuyau et la jonction avec le tubage qui part dans la cheminée. La fumée du poêle s'est mis à s'évacuer dans la maison. Sans détecteur de fumée, je ne serais plus là pour en parler et mes enfants qui dormaient à l'étage non plus. Les pompiers sont intervenus, je suis resté hors de la maison avec ma compagne et mes 2 enfants par -15°c pendant près d'une heure. Les pompiers paraissaient très étonné de la simplicité du montage.
Je me suis rendu dans ce magasin, cet après midi pour exposer mon problème, après m'avoir écouter et pris mes coordonnées, on m'a signifié que le responsable n'était pas là et que l'on me recontacterait dès lundi.
Je vous avoue être bien démuni par rapport à la suite des évènements.
Que suis je en mesure d'attendre de leur part ?
Le minimum me paraissant être la mise en sécurité de l'installation.
Quels sont les recours juridiques possibles, s'ils refusent même d'effectuer ce minimum ?

De plus, la pose de ce poêle a été très problématique (date de facturation en 2010), quand le poseur est arrivé le tubage qui devait être placé dans le conduit de cheminée était troué. J'ai été obligé de me fâcher, pour qu'il le remplace. Après quelques mois d'utilisation, l'émaille du poêle présentait des problèmes en s'écaillant. Nous avons attendu six mois avant de voir son remplacement en novembre 2011.

Merci d'avance pour vos réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés